
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUN 2009**

Date convocation : 18 juin 2009

Heure : 18H30

PRESENTS : NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, ROCH-VILA S, CABANAT J, DOUILLET J, DELAY D, CLEMENT A.L., CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, SERVAT J.M (à partir de la question , FRAUDET M.

ABSENTS : ORTEGA C, MANDINE R.

Procuration de vote est donnée par :

ORTEGA Christian à CABANAT Jacques

MANDINE Romain à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Anne-Lyse CLEMENT est nommé secrétaire de séance.

I - COMPTE - RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

___ AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L' ORDRE DU JOUR ___
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de son Maire sont inscrites à l'ordre du jour les questions suivantes :

- EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL : CONVENTION D'HONORAIRES
- INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

___ REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR ___

II – EXONERATION TFB CONCERNANT LA CREATION D'UN EHPAD

Le Maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur le Sous-Préfet de CERET concernant la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2009 portant exonération de la taxe foncière sur le bâti pour une durée de 25 ans le futur EHPAD de Puig Tarrous.

Cet EHPAD peut bénéficier de droit de cette exonération.

La commune n'a donc pas compétence à intervenir en la matière. Cette délibération est entachée d'illégalité.

Le Conseil Municipal peut par contre exonérer, pour la part lui revenant, de la taxe foncière sur les propriétés bâties ce type d'établissement. La délibération doit avoir une portée générale.

Il convient donc de délibérer à nouveau. Cette nouvelle délibération annulera et remplacera la délibération du 30 avril 2009 ayant même objet.

Accord du Conseil ➤ délibération

III – REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU POS : MODIFICATION IMPLANTATION FUTURE STEP

La délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2009 mettant en œuvre cette révision simplifiée précisait que pour l'implantation de la future station d'épuration (STEP) intercommunale, étaient concernées les parcelles A1322 et A 1323, lieu-dit BARGEILS.

Or les négociations pour l'acquisition de ces parcelles n'ont pas abouti.

A ce jour, la construction de cette STEP est prévue sur la parcelle A 1861, lieu-dit BARGEILS.

Le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer à nouveau sur la mise en œuvre de la révision simplifiée N° 1 du POS et de préciser la nouvelle implantation de la future STEP intercommunale.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération du 30 avril 2009 portant même objet.

Accord du Conseil ➤ délibération

Le Maire évoquant la cession, pour l'€uro symbolique, à la Commune, de tous ses terrains de gravière par la Société VAILLS, le Conseil demande de revoir la possibilité d'épandage et d'épuration des boues par des roselières.

Une lettre sera adressée au Président de la Communauté de Communes en ce sens.

IV – TRAVAUX RESTAURATION EGLISE - MISSION COMPLEMENTAIRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maire informe l'assemblée de sa demande de modification auprès de Mme D'ARTHUY, Architecte en charge de la restauration de l'Eglise, de ce projet afin d'y introduire la notion de réhabilitation de cœur de village, vu la possibilité de financement par la Région. Le projet devra intégrer l'aménagement des abords de l'église.

Le coût de cette mission supplémentaire est de 2 360,00 € H.T. soit 2 822,56 € T.T.C.

Il demande l'accord de l'assemblée pour cette prestation supplémentaire.

Accord du Conseil ➤ délibération

V – ACQUISITION TERRAIN HOMBOURGER

Le Maire informe l'assemblée de l'accord de Monsieur HOMBOURGER pour l'acquisition amiable de sa parcelle cadastrée A 1016 lieu-dit « Le Village », d'une contenance de 230 m² au prix de 13 000 €. Accord du Conseil pour cette acquisition. L'acte authentique de vente sera dressé en la forme administrative par nos services.

➤ délibération

VI – INDEMNITE DE CONSEIL NOUVEAU RECEVEUR DE LA COMMUNE

Sur proposition de son Maire, le Conseil accorde l'indemnité de conseil au nouveau Receveur Municipal au taux de 100 %.

➤ délibération

VII – ECLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION D'UN DIAGNOSTIC AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

La réalisation de ce diagnostic a été approuvée par le Conseil Communautaire et doit être soumise à chaque Conseil Municipal.

Il concerne les équipements sous compétence Communauté de Communes et les charges de fonctionnement et d'investissement supportées par les différentes communes.

Il est précisé que les travaux préconisés pour cette étude sont rendus obligatoires par le cahier des charges.

Coût de l'étude : 80 000 € T.T.C. avec autofinancement de 20 % pour la Communauté de Communes.

Accord du Conseil ➤ délibération

VIII – PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Situé à l'extrême Nord-Ouest du territoire de VILLELONGUE DELS MONTS. Concerne également la commune de Montesquieu des Albères. Surface totale : 14 ha.

Ce projet est situé en zone rouge du PPR.

Demande d'un APS avant toute demande d'autorisation. La Commune contactera, à la demande du Préfet, les services de l'Etat pour AVIS.

IX – EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL : CONVENTION D'HONORAIRES

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'extension devenu impératif du Garage Municipal.

Il présente la convention d'honoraires présentée par l'atelier d'architecture GROUPE 3 D représenté par Monsieur Thierry RASPAUD. Montant des honoraires : 6 750,00 € H.T. soit 8 073,00 € T.T.C.

Accord du Conseil ➤ délibération

X – INSTAURATION D’UNE REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D’ELECTRICITE

Cette redevance (RODP) au bénéfice des communes est fonction du nombre d’habitants.

Pour les communes de – 2000 habitants, elle est plafonnée à 180 €/an.

Accord du Conseil pour instaurer cette redevance à compter du 2009 ➤ délibération

XI – QUESTIONS DIVERSES

1- Défibrillateur : Appel à candidature (10 personnes) pour être formé à l’usage de cet appareil.

Se proposent: SERVAT Jean-Marc, DELAY Dany, DOUILLET Janique, GRANELL Marie-Louise, BARRE Denis, ROCH-VILA Sylvie.

Sont ajoutés : DELAY Denis, QUENTIN Anne-Isabelle, NIFOSI Christophe, NIFOSI Sonia.

2-Aménagement Puig Tarrous: Lecture du compte-rendu de la réunion avec la DDEA Service Territorial Sud sur le projet par le Maire pour information.

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h36.

LE MAIRE,